



COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

« On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme » (Lénine)

GROUPE pour la construction du Parti ouvrier
révolutionnaire et de l'Internationale ouvrière
révolutionnaire

Supplément Finances publiques à CPS n°66

10 novembre 2017

La Direction Générale vient de déclarer la guerre aux agents. Dirigeants des syndicats nationaux : réalisez le front unique pour l'obliger à retirer ses fiches !

En faisant sauter le verrou des règles d'affectation nationales (affectation sur la RAN et la mission structure) qui constituent autant de limites imposées aux directions locales, les fiches de la DG ouvrent un véritable boulevard aux directeurs locaux pour faire la loi dans les départements au nom de la nécessité de service. Le message du DG sur Ulysse le dit lui-même en déclarant que les mouvements locaux de mutation « *permettront de mieux prendre concrètement en compte la situation des services* ».

Ils n'auraient donc plus à se gêner pour déplacer les agents au gré des restructurations et des urgences dues au sous effectif chronique ! Les directeurs pourraient enfin se comporter en véritables « patrons », comme le préconisait le rapport Pêcheur qui a servi de base à l'élaboration de PPCR et réclamait de faire sauter les règles de gestion qui donnent aux agents de la DGFIP des garanties parmi les plus fortes de la fonction publique en matière d'affectation et leur assurent une égalité de traitement pour les promotions, le régime des primes, le droit au déroulement de carrière.

La déréglementation complète des affectations ouvre la voie à l'application de la politique de Macron contre le statut à la DGFIP :

Les ministres ne cessent de le répéter : le gouvernement entend mettre au rancart les augmentations indiciaires pour tous au profit de l'individualisation des rémunérations « au mérite ». C'est dans cette perspective qu'il a décidé du gel du point d'indice pour 2018. D'ailleurs les forums de l'action publique convoqués par le gouvernement en cette fin d'année ont justement pour objectif de déboucher sur la liquidation des garanties statutaires qui a vocation à accompagner le plan massif de suppressions d'emplois, les liquidations et privatisations de missions décidées dans le cadre du plan action publique 2022. Or la DGFIP est en première ligne puisque ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui sont menacés avec la retenue à la source, la suppression dans un premier temps partielle de la TH et la mise à plat de la fiscalité locale mise au programme à l'automne 2018 dans le cadre de la préparation de la loi de finances.

Dans ce cadre, il est évident que la déréglementation complète des affectations opérée par les fiches de la DG en donnant tout pouvoir aux directeurs sur les mutations et les affectations ouvre la voie à la multiplication des deals et chantages individuels et prépare le terrain à l'individualisation complète des carrières et des rémunérations voulue par le gouvernement. Il existe déjà des outils tels que le RIFSEEP pour la totalité des primes qui doit entrer en vigueur l'an prochain. D'autres sont en préparation tel que les bilans de compétence. La déréglementation des affectations constitue le cadre idéal pour aller plus loin, introduire le salaire et les parcours professionnels dits au mérite pour une petite minorité alors que l'immense majorité des agents aurait le droit au blocage du point d'indice et des carrières.

Voilà quelle est la portée véritable de l'attaque portée par la DG contre les garanties des agents !

Or pour la DG il ne s'agit pas de transiger sur l'application de sa contre réforme. Elle a déjà arrêté le calendrier de sa mise en œuvre : dès 2018 commenceraient à s'appliquer les premières mesures telles que les affectations au choix qui écartent totalement l'ancienneté, la suppression des mouvements complémentaires ensuite, puis la déréglementation des affectations dans dix départements en 2019 « à titre expérimental » et généralisée en 2020. Comme pour les ordonnances de destruction du droit du travail, tout est bouclé d'avance : le dialogue social a pour seule fonction d'associer les organisations syndicales à la mise en musique de la liquidation des garanties nationales.

Il faut stopper la DG !

Les organisations syndicales de la DGFIP ont précisément été construites pour défendre les règles de gestion et les statuts nationaux des agents. C'est leur raison d'être !

C'est pourquoi, en face d'une telle attaque la division n'est pas acceptable !

Les direction syndicales ont la responsabilité de réaliser un véritable front unique pour infliger une défaite à la DG et l'obliger à retirer ses fiches.

Les organisations syndicales doivent exiger le retrait des fiches de la DG !

Aucun préalable, aucun prétexte ne peut justifier que cette revendication ne soit pas placée au centre de toute l'activité syndicale. L'intérêt des agents l'exige. La liquidation des règles d'affectation nationales des agents ouvre la voie à une offensive contre toutes les garanties des agents et à la remise en cause des statuts nationaux voulue par le gouvernement : voilà ce dont il faut partir. C'est simple :

Aujourd'hui, les agents de la DGFIP subissent une attaque sans précédent ; il faut donc mettre en avant la revendication dont la satisfaction permettrait de faire reculer la DGFIP : le retrait des fiches de la DG.

C'est comme cela que cela marche !

De même il est évident qu'on ne peut à la fois exiger le retrait des fiches de la DG et s'associer aux groupes de travail chargés de mettre en musique la déréglementation des mutations. En effet, la DG l'a affirmé : le cadre inamovible des discussions est la liquidation des affectations nationales.

C'est une politique systématique de ce gouvernement : dans tous les secteurs, sur toutes les contre réformes, il cherche en permanence à associer les directions syndicales à la concertation dans le cadre de sa politique, à leur faire co-élaborer les projets pour désarmer les salariés, les empêcher de se saisir de leurs organisations pour combattre. Or, le rôle des dirigeants syndicaux de la DGFIP n'est pas de co-élaborer la liquidation des garanties des agents, c'est de défendre les règles de gestion et les statuts particuliers en organisant le combat pour infliger une défaite à la DGFIP !

Les directions nationales des syndicats doivent refuser de participer aux groupes de travail sur les fiches !

La DG nous déclare la guerre : les organisations syndicales doivent rompre tout dialogue social avec la DGFIP !

Sur ces bases, elles doivent réaliser le front uni et impulser la mobilisation nationale des agents pour le retrait des fiches, pour infliger une défaite à la DG !

Jamais l'unité syndicale n'a été aussi nécessaire.

Les dirigeants syndicaux ne le feront pas d'eux-mêmes, multiplions les initiatives pour le leur imposer !

Prenez contact ! Discutons-en !

